

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL

29 JUIN 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme LECOMTE représentée par Mme GRAMMATICO
M. DENIS représenté par Mme DOUMECQ
M. COEURET représenté par Mme CROUÉ

ETAIT ABSENT-EXCUSE : /

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 h 00.

Mme DOUMECQ, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du conseil municipal du 30 avril 2009.

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

D E C I D E

- de céder à M. Hervé DAVID, les parcelles de terrain cadastrées section BX n° 218, BX n° 219, BX n° 220, BX n° 221, BX n° 227, BX n° 228, BX n° 229, BX n° 243, BX n° 244, BX n° 245, BX n° 246, BX n° 247 et BX n° 250, lieu-dit « Le Rivalent Nord », d'une contenance totale de 10 657 m² au prix de 5 €/du mètre carré, soit 53 285,00 €

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou M. le Premier Adjoint, agissant par délégation, à conclure et signer l'acte authentique à intervenir,

- de désigner Maître RAGEY, notaire à Royan 4 avenue de Pontaillac, pour rédiger l'acte de vente.

- d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section AX n° 294 d'une surface de 1 352 m² (*sous réserve de bornage*) sise au lieu-dit « les Rullas » moyennant la somme de 31 096 € (*trente et un mille quatre-vingt-seize euros*),
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, et notamment le compromis de vente ainsi que l'acte authentique,
- de désigner l'étude de Maître LEBRETTEVILLOIS, 1 boulevard de Cordouan, BP 46, 17204 ROYAN cedex, Notaire des vendeurs, pour la rédaction de l'acte authentique,
- d'inscrire la dépense correspondante au budget en cours à la date de la réalisation de l'acte.

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché de maintenance et d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer l'avenant n°1 au marché DALKIA pour un montant total de + 1.867,85 €H.T., ce qui porte le montant total du marché de base de 1.757.862,65 €H.T. à 1.759.730,50 €H.T.,
- d'imputer les dépenses correspondantes au budget communal.

- de la reprise, par la commune, des concessions en état d'abandon au cimetière des Tilleuls Bd Clemenceau,
- de prononcer, par un arrêté municipal, cette reprise par la commune,
- de remettre en service les terrains ainsi libérés pour de nouvelles concessions.

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture le dimanche du magasin OCEANIA, de 11 h 00 à 13 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00, durant la saison estivale, conformément à leur demande.

- d'émettre un avis défavorable à l'ouverture le dimanche de l'établissement INTERSPORT QUADRASPORT.

- de tirer le bilan de la concertation effectuée pour l'aménagement global du boulevard Frédéric Garnier.

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2008.

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel transmis par la Compagnie des Eaux de Royan pour le service de distribution d'eau potable, pour l'exercice 2008.

- du rapport annuel transmis par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan pour l'exercice 2007/2008.

DECIDE

- d'émettre un avis favorable à la demande de renouvellement de jeux présentée par la Société Nouvelle d'Exploitation du Casino de Royan-Pontailiac et portant sur :

- Boule
- Roulette Anglaise : 6 tables
- Black-Jack : 6 tables
- Stud-Pocker : 2 tables
- Machines à sous : 175 machines
- Texas Hold'em Pocker : 4 tables

- de modifier les crédits de l'exercice 2009 comme suit :

Imputation/Libellé	Dépenses	Imputation/Libellé	Recettes
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
022.01 - Dépenses imprévues	- 28 090,60 €	773.40 - Reversement Subvention SURF	+ 500,00 €
023.01 - Virement à la section d'investissement	+ 356 143,00 €	7473.334 - Subvention Département « Les Grandes Traversées »	- 35 000,00 €
61522.0209 - Travaux locaux Pelletan suite à tempête	+ 4 048,00 €	7473.335 - Subvention Département « Lectures de Ville »	- 13 000,00 €
61522.324 - Travaux église de Pontailiac suite à tempête	+ 3 046,00 €	7473.335 - Subvention Département « Visions d'architecture »	- 7 000,00 €
61522.40 - Réfection toiture COSEC	+ 11 200,00 €	7475.334 - Subvention ARA « Les Grandes Traversées »	- 13 000,00 €
61522.833 - Remise en état locaux stockage HPME	+ 12 000,00 €	7475.335 - Subvention ARA « lectures de Ville »	- 13 000,00 €
62324.334 - « Les Grandes Traversées »	- 48 000,00 €	7475.336 -Subvention ARA « Festival de l'Arc Atlantique»	- 50 000,00 €
62326.335 - « Lectures de Ville »	- 26 000,00 €	7472.336 - Subvention Région « Festival de l'Arc Atlantique »	- 38 000,00 €
62327.335 - « Visions d'Architecture »	- 10 000,00 €	7475.313 - Subvention ARA « BRAVO »	- 10 000,00 €
62322.0241 - Organisation Fête du Cheval	- 60 000,00 €	7475.335 - Subvention ARA « Visions d'Architecture »	- 3 000,00 €
6574.520 - Subventions Sociales	+ 8 000,00 €	7788.0209 - Remboursement assurance locaux Pelletan	+ 2 024,00 €
62325.336 - « Festival de l'Arc Atlantique »	- 88 000,00 €	6574 04 - Subvention Comité de Jumelage	

6574 40 - Subventions sportives	+ 500,00 €	7788.324 - Remboursement assurance église de Pontailac	+ 1 523,00 €
6574.5220 - Subvention Jeunesse Animation « Fête du Cheval »	+ 70 000,00 €	7788.900 - Remboursement assurance matériel électrique volé Jardins du Monde	+ 2 643,00 €
6574.90 - Subvention AIMCR+ (Association Interprofessionnelle du Marché Central de ROYAN +)	+ 843,60 €	7788.251 - Remboursement assurance cuisine centrale (Travaux)	+ 430 000,00 €
6236.251 - Impression dossiers consultation cuisine centrale	+ 4 000,00 €	7788.251 - Complément remboursement assurance cuisine centrale (alimentation et nettoyage)	+ 334 000,00 €
60623.251 - Alimentation cantines	+ 249 000,00 €		
60623.61 - Alimentation repas à domicile	+ 138 000,00 €		
	+ 588 690,00 €		+ 588 690,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
020 01 - Dépenses imprévues	- 50 617,00 €	1641.01 - Emprunt Jardins du Monde	+ 6 500,00 €
2031.824 - Marché « assistance révision ZPR »	+ 16 910,00 €	1641.01 - Emprunt Centre Equestre	+ 11 555,00 €
2183.0205 - Acquisition photocopieur ST	+ 9 500,00 €	021.01 - Virement de la section de fonctionnement	+ 356 143,00 €
2315 8211 - Travaux mobilier urbain	- 30 000,00 €		
2188.313 - Matériel Salle de Spectacles	+ 2 000,00 €		
2188 8211 - Acquisitions mobilier urbain	+ 30 000,00 €		

2188.900 (HT) - Matériel électrique Jardins du Monde	+ 2 643,00 €		
2313.4143 (HT) - Réfection boxes Centre Equestre (complément)	+ 8 555,00 €		
2313.4143 (HT) - Construction socle pour marcheur Centre Equestre	+ 3 000,00 €		
2313 4151 - Travaux au squash	+ 2 575,00 €		
2188 512 - Acquisition défibrillateurs	+ 1 000,00 €		
2188 900 (HT) - Acquisition alarme Jardins du Monde	+ 6 500,00 €		
2188 0202 - Acquisition badgeuse personnel	+ 2 632,00 €		
2188.0207 - Acquisition podium sur pieds pour festivités	+ 16 000,00 €		
2313.251 - Travaux cuisine centrale	+ 351 000,00 €		
2188.251 - Matériel cuisine centrale	+ 2 500,00 €		
	+ 374 198,00 €		+ 374 198,00 €

- de modifier les crédits de l'exercice 2009 du budget Camping Municipal comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
654 2100	Admissions en non valeur	+ 400,00 €	
695 2100	Impôts sur les bénéfices	- 400,00 €	

- d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables figurant sur les demandes établies par le Comptable du Trésor Public pour le Budget Principal.

Etat N°1	Années 2001 à 2008	43 274,15 €
Etat N°2	Années 2000 à 2006	4 282,30 €
TOTAL.....		47 556,45 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 654 – Fonction 01 du Budget Principal.

= ° =

- d'admettre en non-valeur les produits irrécouvrables figurant sur la demande établie par le comptable du Trésor Public pour le Budget Annexe du Camping.

Etat N°3	Année 2008	400,00 €
TOTAL.....		400,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 654 du Budget Annexe du Camping.

- d'attribuer les subventions culturelles suivantes :

○ FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE STE MARIE ST JEAN BAPTISTE	500,00
○ SOCIETE DES AMIS DU MUSEE DE ROYAN	2 000,00
○ ASSOCIATION SWINGING CIE	800,00
TOTAL	3 300,00

- D'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 30.

- d'attribuer les subventions à caractère social suivantes :

○ ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS POMPIERS DU PAYS ROYANNAIS	100,00
○ AMICALE DES LOCATAIRES HLM DE ROYAN	200,00
○ ASS.LOC.ASSOCIATION DES LOCATAIRES DES HLM	200,00
○ ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'ACTION EDUCATIVE	180,00
○ FEDERATION DES DECORES DU TRAVAIL DE ROYAN COTE DE BEAUTE	800,00
○ LIGUE DES DROITS DE L'HOMME DE ROYAN	400,00
○ FEDERATION NATIONALE DES DEPORTES, INTERNES, RESISTANTS, PATRIOTES SECTION DE ROYAN (FNDIRP)	500,00
○ ANCIENS COMBATTANTS ET POILUS D'ORIENT DES TOE ET D'AFN	150,00
○ ASSOCIATION NATIONALE DES ANCIENS & AMIS D'INDOCHINE & DU SOUVENIR INDOCHINOIS (ANAI)	500,00
○ DE FIL EN AIGUILLE	200,00
○ ASSOCIATION SOURIRE ANGKOR KWAO	800,00
○ FNACA COMITE LOCAL DE ROYAN	1 200,00
○ RESTAURANTS DU CŒUR CHARENTAIS MARITIMES	1 000,00
TOTAL	6 230,00

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 520.

DECIDE

- d'attribuer les subventions sportives suivantes :

<u>ASSOCIATIONS MEMBRES DE L'UNION ROC OMNISPORTS</u>	<u>6 320,00 €</u>
○ ROC PELOTE BASQUE	5 820,00 €
○ SQUASH ROYANNAIS	500,00 €

<u>ASSOCIATIONS SPORTIVES INDEPENDANTES</u>	5 500,00 €
○ TRIATH'CLUB ROYANNAIS	2 000,00 €
○ ESPACE DETENTE OCEAN ACADEMIE ROYAN (BILLARD)	1 500,00 €
○ MODEL CLUB COTE DE BEAUTE	2 000,00 €

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 40.

- d'attribuer la subvention suivante :

Article 6574 Fonction 04

○ Comité de Jumelage	+ 2 000,00 €
----------------------	--------------

- d'attribuer une subvention de 40.807,60 euros (quarante mille huit cent sept euros et soixante centimes) à l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+).
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Interprofessionnelle du Marché Central de Royan et Commerces Environnants (A.I.M.C.R.+).
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'attribuer une subvention de 76.740 euros (soixante seize mille sept cent quarante euros) à l'Association Générale de Pontailac,
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association Générale de Pontailac,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

. d'attribuer une subvention à l'association ROYAN 2, d'un montant de 10 000,00 €

. d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 Fonction 90 du budget de l'exercice 2009.

- D'attribuer une subvention de 59.076 euros (cinquante neuf mille soixante seize euros) à l'association Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.)
- D'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Groupement d'Intérêt Commercial et Communal (G.I.C.C.).
- D'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- D'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention d'objectifs précitée.

- d'attribuer une subvention supplémentaire de 8.000 euros (huit mille euros),
- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs conclue entre l'Association Amicale du Personnel Communal de la Ville de Royan et la Collectivité,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours.
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n° 1 précité.

- d'attribuer la subvention suivante :

Article 6574 Fonction 90

- o Conseil Economique et Social Local (ROYAN) + 600,00 €

Sous la présidence de Mme Marie-Noëlle PELTIER

DECIDE

sur demande de 16 conseillers municipaux

- de procéder au vote à bulletin secret pour l'examen du compte administratif de l'exercice 2008 :

REJETE

par 18 voix CONTRE
et 13 voix POUR

le compte administratif de l'exercice 2008.

Sous la présidence de M. Didier QUENTIN

DECIDE

- d'approuver le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2008

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 – Budget principal :

. Excédent de fonctionnement	7 663 479,52 €
. Affectation en investissement	7 663 479,52 €
. Report de fonctionnement	-

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 – Budget camping municipal :

. Excédent de fonctionnement	41 464,45 €
. Affectation en investissement	10 868,06 €
. Report de fonctionnement	30 596,39 €

- d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 – Budget eau potable :

. Excédent de fonctionnement	279 715,71 €
. Affectation en investissement	-
. Report de fonctionnement	279 715,71 €

- d'approuver le projet de demande de subvention auprès du Conseil Général pour les travaux de réhabilitation de la cale de Foncillon, dans le cadre des travaux de défense contre la mer,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour la réalisation d'une halle sportive avec une salle de musculation sur le territoire de Royan.

- de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne Poitou-Charentes un emprunt de la somme de 24 245,00 € destinée à financer les travaux d'amélioration de la voirie au taux de 2,70 % et dont le remboursement s'effectuera en 3 années à partir de 2009, avec des frais de dossier à hauteur de 30,00 €
- d'autoriser Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire, à signer le contrat, à intervenir pour régler les conditions du prêt.

- de désigner pour siéger au sein de la commission permanente d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique :

- Titulaire : M. LABIA
- Suppléant : M. LE GUEUT

- D'autoriser Monsieur le Député Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer la convention de groupements de commandes pour l'élaboration des profils de vulnérabilité des eaux de baignade et tous documents relatifs à cette même opération.
- d'approuver la nomination de Madame Marie-Noëlle PELTIER (membre titulaire) et de Monsieur Didier BESSON (membre suppléant) pour représenter la ville de Royan auprès du groupement de commandes créé entre l'Agglomération Royan Atlantique et les communes de Royan, Les Mathes, Saint Palais sur Mer, Vaux sur Mer, Saint Georges de Didonne, Meschers sur Gironde.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée 00 h 35
